

# PROCÉDURE DIMA 2016

ETAPES	ACTEURS					
	SAIA	Collège ou établissement agricole	Parents	DASEN	DRAAF	CFA
Dossier de candidature disponible sur le site du SAIA : ( <a href="http://www.ac-lyon.fr/">http://www.ac-lyon.fr/</a> )	X					
Dossier de candidature à compléter par les parents et remis au Chef d'Etablissement d'origine qui l'instruit.		X	X			
Le dossier complété est envoyé par le Chef d'Etablissement au DASEN ou à la DRAAF.		X				
<b>Avis DASEN ou avis DRAAF.</b>				X	X	
Les avis sont transmis aux chefs d'établissements <b>et</b> aux parents d'élèves.		X	X			
Le CFA complète le dossier de candidature, informe l'établissement d'origine et le DASEN en envoyant une copie de ce dossier.						X
<b>Conventions DIMA disponibles sur le site SAIA (<a href="http://www.ac-lyon.fr/">http://www.ac-lyon.fr/</a>)</b> - Convention d'accueil DIMA au CFA - Convention stage d'initiation - Convention stage d'application.	X					
Signature de la convention DIMA par le principal du collège, le directeur du CFA, l'élève et ses parents.		X	X			X
Gestion de l'élève dans la base élèves de l'établissement.		X				
Gestion de l'absentéisme.		X				
Gestion de la bourse élève.		X				
Suivi du livret personnel de compétences.		X				
Inscription de l'élève au CFG ou DNB.		X				
Gestion de l'élève dans Affelnet (procédure d'affectation en fin de DIMA).		X				